

Le SNCS-FSU soutient toutes les mobilisations pour une autre loi de la recherche

Les premières orientations du projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) ont été annoncées par la ministre Frédérique Vidal depuis le 21 janvier 2020. Ces orientations sont très décevantes pour le volet budgétaire et très inquiétantes pour les libertés académiques et les conditions de travail. Elles préfigurent un projet de LPPR qui ne permettrait pas de sortir la recherche publique de la situation de crise dans laquelle elle s'enfonce depuis plus de 15 ans. La déception risque d'être immense chez tous les personnels administratifs, techniciens, ingénieurs, chercheurs et enseignants-chercheurs après les attentes légitimes, toujours plus importantes depuis 20 ans, qui ont été exacerbées en 2019 par les déclarations du Premier ministre, du Président de la République et de la ministre. Le SNCS-FSU soutient toutes les mobilisations et les assemblées générales organisées dans le but d'obtenir la loi de la recherche tellement attendue par la communauté scientifique.

Le 1^{er} février 2020 sera l'anniversaire de l'annonce de la LPPR par le Premier ministre. Depuis cette annonce, les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) se sont fortement investis dans la phase préparatoire de la LPPR avec des contributions des laboratoires, du Comité national de la recherche scientifique¹, des sociétés savantes², des organisations syndicales... Après avoir alerté³ les personnels de l'ESR des dangers que comportaient les trois lettres de cadrage que la ministre avait adressées aux trois groupes de travail, le SNCS-FSU a rappelé ses principales revendications⁴ pour une loi de programmation de la recherche : un budget de la recherche publique à 1% du produit intérieur brut (PIB), un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique statutaire, des dotations de base aux établissements et aux laboratoires et une revalorisation des rémunérations de tous les personnels de l'ESR.

Les premières annonces sur le projet de LPPR comportent un volet budgétaire et un volet sur l'organisation de la recherche.

Les besoins budgétaires sont connus depuis 20 ans : le budget de la recherche publique doit représenter 1% du PIB. En stagnant entre 0,75% et 0,80% depuis 20 ans, la recherche publique française décroche. Pour atteindre 1% du PIB, le budget de la recherche publique doit augmenter de 6 milliards d'euros d'ici 2022, de 8 milliards d'euros d'ici 2026 ou de 10 milliards d'euros d'ici 2030. Sans cette programmation budgétaire, la recherche publique en France aura décroché pour longtemps sur la scène internationale. Environ 40% de cette enveloppe doit permettre de revaloriser les rémunérations de tous les personnels de l'ESR au niveau de celles des corps équivalents de même catégorie de la fonction publique : pour les seuls enseignants-chercheurs et chercheurs, ce rattrapage nécessite un budget compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Les premières annonces budgétaires⁵ de 120 millions d'euros consacrés à la revalorisation salariale et indemnitaire en 2021 sont donc très décevantes. Rapportée à la masse salariale de l'ensemble des personnels de l'ESR, cette augmentation correspond à peine à un an d'inflation et ne compense même pas le gel du point d'indice en 2020.

Le second volet d'annonces sur l'organisation de la recherche est alarmant. Le projet de LPPR propose de nouvelles voies de recrutements avec des *tenure tracks* et des CDI de mission qui augmenteront le nombre de chercheurs en situation précaire. Dès début avril 2019, le SNCS avait signalé que le projet de LPPR visait à *appliquer dans la recherche publique le projet de réforme « transformation de la Fonction publique »*⁴. Le SNCS s'oppose à toutes ces mesures de destruction du statut de la fonction publique et demande un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique avec la création de 6000 postes statutaires par an pendant 10 ans de techniciens, d'ingénieurs, d'administratifs, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. Les annonces sur le financement des laboratoires confirment le renforcement du système de financement par appels à projets et de l'Agence nationale de la recherche (ANR), ainsi que le retour de l'évaluation sanction des laboratoires par le HCERES, basée sur la notation, comme celle de l'ex-AERES que le milieu scientifique avait rejetée. Cette orientation du financement des laboratoires est en totale contradiction avec les aspirations des personnels de l'ESR et un fonctionnement efficace de la recherche. Le SNCS-FSU demande que les établissements de l'ESR reçoivent des dotations annuelles leur permettant de financer leurs charges structurelles et les laboratoires de recherche.

L'emploi statutaire et le financement des laboratoires par dotations de base sont essentiels pour garantir les libertés académiques et favoriser la créativité, la prise de risque et la recherche à long terme. Avec le développement de l'emploi non-statutaire et des appels à projets, les premières orientations du projet de LPPR constituent une attaque frontale contre les libertés académiques, et une accélération de la précarité. Décrochage du budget de la recherche, sous-valorisation des rémunérations, instabilité des contrats de travail et du financement de la recherche, compétition stérile, perte de temps et conditions de travail difficiles, renforcement du pilotage de la recherche... cela fait plus de 15 ans que la situation de la recherche publique se dégrade et les personnels de l'ESR sont à bout. La recherche publique française a besoin en urgence d'une autre loi.

Le SNCS-FSU appelle tous les personnels de l'ESR à se mobiliser, à organiser des assemblées générales, à participer à la première coordination nationale des facs et labos en lutte les 1^{er} et 2 février⁶ et à soutenir les propositions du Comité national de la recherche scientifique⁷ pour obtenir une autre loi de programmation de la recherche, qui redonne les moyens et des conditions de travail de qualité à tous les personnels de l'ESR.

¹ <https://www.c3n-cn.fr/>

² <https://societes-savantes.fr/sondages/>

³ <https://sncs.fr/2019/04/04/preparation-de-la-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche-analyse-et-propositions-du-sncs-fsu/>

⁴ <https://sncs.fr/portfolio/la-loi-pour-la-recherche-que-nous-voulons/>

⁵ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid148818/120-millions-d-euros-pour-revaloriser-les-carrieres-de-la-recherche-en-2021.html>

⁶ <https://universiteouverte.org/2020/01/21/coordination-nationale/>

⁷ <https://www.c3n-cn.fr/soutien>